

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAGENBACH

Réunion du 25 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 25 du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 14 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ème} adjoint, SCHITTLY Benoît, 3^{ème} adjoint, Mmes FREY Caroline, ZINK Astride, WERSINGER Monique, MM. BOESCH Éric, DELEIGNIES Bernard, WERSINGER Michael, Mme BENJAMIN Carole, M. MARTIN Claude, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: Mme WALTER Nathalie, M. LIEBY Michel,

Procurations: Mme WALTER Nathalie à Mme ZINK Astride

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du compte rendu du CM du 28 mars 2014
- 2.- Compte administratif 2013
- 3.- Affectation du résultat de l'exercice 2013
- 4.- Impôts locaux : vote des taux
- 5.- Budget primitif 2014
- 6.- Compte administratif 2013 - budget annexe Lotissement -
- 7.- Budget annexe lotissement 2014
- 8.- Compte de gestion du percepteur
- 9.- Logement mairie
 - Travaux supplémentaires
 - Diagnostics obligatoires
 - Mise en location
- 10.- Lotissement au cœur des champs :
 - engagement de la 2^o tranche – contrat de maîtrise d'œuvre
 - vente des parcelles de la 2^o tranche
 - constitution d'une servitude d'entretien de la canalisation sur la parcelle n° 373/139 section 13
- 11.- Travaux de drainage du terrain de loisirs
- 12.- Rebornage des parcelles derrière l'école
- 13.- Affaire SARL WENGER IMMOBILIER/Commune de Hagenbach – pourvoi en appel
- 14.- Commissions communales
- 15.- Trophée de la finale régionale d'Alsace du criterium vtt du jeune cyclotouriste

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- APPROBATION DU PV DU 28 mars 2014

Le Procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a lu et adopté.

2.- COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Vu le code des communes et notamment les articles 1 121-27, L 241-1 à L.241-6, R 241-1 à R 241-33,
Vu la délibération en date du 12 avril 2013 approuvant le Budget Primitif 2013, le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013,

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. ROCHEREAU Philippe, élu à l'unanimité Président de séance conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

| | | Dépenses | Recettes |
|---|---|---------------------|---------------------|
| Réalisations de l'exercice 2013 | Section de fonctionnement | 396 726.16 € | 455 364.36 € |
| | Section d'investissement | 233 072.81 € | 275 748.18 € |
| Reports de l'exercice 2012 | Report en section de fonctionnement (002) | | 127 608.42 € |
| | Report en section d'investissement (001) | 32 250.58 € | - € |
| TOTAL (réalisations + reports) | | 662 049.55 € | 858 720.96 € |
| Restes à réaliser à reporter en 2013 | Section de fonctionnement | - € | - € |
| | Section d'investissement | 145 248.40 € | 5 000.00 € |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2013 | 145 248.40 € | 5 000.00 € |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 396 726.16 € | 582 972.78 € |
| | Section d'investissement | 410 571.79 € | 280 748.18 € |
| | TOTAL CUMULE | 807 297.95 € | 863 720.96 € |

3.- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal de HAGENBACH, réuni sous la présidence de Guy BACH, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

| | |
|--|------------|
| Résultat de l'exercice 2012 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A) | 58 638.20 |
| Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B) | 127 608.42 |
| * Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2012 (A+B) | 186 246.62 |

Section d'Investissement

| | | |
|---|--------------------------------|--------------------------------------|
| Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C) | + 10 424.79 | |
| Restes à réaliser - Dépenses - | Restes à réaliser - Recettes - | soldes des restes à réaliser : (D) |
| 145 248.40 | 5 000.00 | - 140 248.40 |
| Besoin de financement à la section d'investissement (E) = C + D | | 129 823.61 |

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Décide d'affecter au budget pour 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| | |
|---|------------|
| 1° – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) | 129 823.61 |
| 2° – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » | 56 423.01 |

4.- IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi des finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2014.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **198 670. 00 €**,

Après avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit:

| | Bases d'imposition effectives 2013 | Taux de références communaux 2013 | Bases d'imposition prévisionnelles 2014 | Taux 2013 | Produits 2013 | Variation des taux 2014 |
|--------------|------------------------------------|-----------------------------------|---|-----------|----------------|-------------------------|
| TH | 776 482 | 14.10 % | 788 600 | 14.10 % | 111 193 | 0% |
| TFB | 510 502 | 11.89 % | 544 500 | 11.89 % | 64 741 | 0% |
| TFNB | 18 413 | 52.14 % | 20 000 | 52.14 % | 10 428 | 0% |
| CFE | 66 505 | 18.02 % | 68 300 | 18.02 % | 12 308 | 0% |
| Total | | | | | 198 670 | |

5.- BUDGET 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

| Mouvements réels | Dépenses | Recettes |
|------------------|--------------|--------------|
| Investissement | 235 312.41 € | 235 312.41 € |
| Fonctionnement | 509 417.01 € | 509 417.01 € |

Précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

6.- COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Vu le code des communes et notamment les articles 1 121-27, L 241-1 à L.241-6, R 241-1 à R 241-33,

Vu la délibération en date du 12 avril 2013 approuvant le Budget Primitif du Budget Annexe « Lotissement » 2013, le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013,

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. ROCHEREAU Philippe, élu à l'unanimité Président de séance conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif du Budget Annexe « Lotissement » 2013 de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

| | | Dépenses | Recettes |
|---|---|---------------------|---------------------|
| Réalisations de l'exercice 2013 | Section de fonctionnement | 433 554.31 € | 24 078.60 € |
| | Section d'investissement | - € | 450 000.00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | Report en section de fonctionnement (002) | | - € |
| | Report en section d'investissement (001) | - € | - € |
| | TOTAL (réalisations + reports) | 433 554.31 € | 474 078.60 € |
| Restes à réaliser à reporter en 2013 | Section de fonctionnement | - € | - € |
| | Section d'investissement | - € | - € |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2013 | - € | - € |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 433 554.31 € | 24 078.60 € |
| | Section d'investissement | - € | 450 000.00 € |
| | TOTAL CUMULE | 433 554.31 € | 474 078.60 € |

7.- BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget annexe au budget primitif 2014 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le budget annexe du budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

| Mouvements réels | Dépenses | Recettes |
|------------------|--------------|--------------|
| Investissement | 450 000.00 € | 450 000.00 € |
| Fonctionnement | 545 000.00 € | 545 000.00 € |

8.- COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le percepteur de Dannemarie et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du percepteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, adopte le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2013.

9.- LOGEMENT MAIRIE

9.1- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – CAGE- D'ESCALIER

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de faire réaliser des travaux de rénovation de la cage d'escalier ainsi que de l'escalier d'accès au logement de la Mairie. L'offre de l'entreprise César Aménagement, 2 rue des Flandres 68100 Mulhouse, se monte à 3 615.02 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2014 à l'article 21318 opération 209 – logement Mairie-.

Le conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve ce devis et autorise le Maire à engager ces travaux.

9.2- INSTALLATION D'UNE CUISINE EQUIPEE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'approuver le devis de l'entreprise Cuisines Amalgame 64 rue de l'Île Napoléon 68170 RIXHEIM pour la fourniture et la pose d'une cuisine équipée (meubles et électroménager) pour un montant de 3 660.00 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2014 à l'article 21318 opération 209 – logement Mairie-.

Le conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve ce devis et autorise le Maire à engager ces travaux.

9.3- DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de faire réaliser les diagnostics immobiliers obligatoires avant mise en location et approuve l'offre d'un montant de 280.00 € HT de la société AB DIAGNOSTICS immobiliers 1 Illmattenweg 68350 Didenheim pour les trois diagnostics suivants :

- Repérage et rédaction du rapport Amiante (DAPP)
- Constat des risques d'exposition au plomb (CREP)
- Diagnostic de performance énergétique.

9.4- MISE EN LOCATION

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de fixer le loyer du logement entièrement rénové situé au-dessus de la Mairie à 700.00 € par mois à compter du 1^{er} juin 2014. Ce montant sera révisable annuellement d'après l'indice de référence des loyers.

10.- LOTISSEMENT AU CŒUR DES CHAMPS

10.1- ENGAGEMENT DE LA 2^e TRANCHE – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis estimatif de l'étude de raccordement des réseaux de la rue des champs et de la 2^{ème} tranche du lotissement « au cœur des champs ».

Cette étude comporte les missions suivantes :

- PRO (projet) l'établissement des études et plans de conception générale permettant notamment une consultation en corps séparés.
- ACT assistance aux contrats et travaux.
- EXE études d'exécution
- DET direction de l'exécution des travaux
- AOR assistance du maître d'ouvrage dans la réception des travaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de confier ces missions au bureau d'études AGE – Parc des Collines – 35 rue Victor Schœlcher – 68200 Mulhouse pour un montant de 9 800.00 € HT soit 11 760.00 € TTC. Cette dépense est prévue au budget annexe au budget primitif 2014 à l'article 6045 - Achat d'études.

10.2- VENTE DES 11 PARCELLES DE LA 2^{ème} TRANCHE

Vu le permis d'aménager n° PA 06811912E001 en date 23 octobre 2012 autorisant le lotissement « Au cœur des champs »

Vu le certificat d'achèvement des travaux de la première tranche en date du 30 octobre 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de mettre en vente les onze parcelles de la deuxième tranche du lotissement « au cœur des champs » :

- Lot n° 1 de 5.21 ares cadastré section 13 parcelle 383/64
- Lot n° 2 de 5.48 ares cadastré section 13 parcelle 384/64
- Lot n° 3 de 5.49 ares cadastré section 13 parcelle 385/64
- Lot n° 4 de 5.49 ares cadastré section 13 parcelle 386/64
- Lot n° 5 de 5.47 ares cadastré section 13 parcelle 387/64
- Lot n° 6 de 5.62 ares cadastré section 13 parcelle 388/64
- Lot n° 16 de 6.38 ares cadastré section 13 parcelle 398/64
- Lot n° 17 de 6.38 ares cadastré section 13 parcelle 399/64
- Lot n° 18 de 6.49 ares cadastré section 13 parcelle 400/64
- Lot n° 19 de 6.63 ares cadastré section 13 parcelle 401/64
- Lot n° 20 de 6.34 ares cadastré section 13 parcelle 402/64

Au prix de

- 12 100.00 € l'are TTC soit 10 083.33 € l'are HT.

Charge Monsieur le Maire de trouver les futurs propriétaires de chacune des parcelles

Décide que tous les frais, droits, émoluments et honoraires sont à la charge des acheteurs

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

10.3- CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ENTRETIEN D'UNE CANALISATION SUR LA PARCELLE SECTION 13 N° 373/139

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de constitution de servitude d'entretien d'une canalisation d'eaux pluviales tel que présenté :

Madame ZINK Marie-Claire née WERSINGER constitue

- à la charge de la parcelle lui appartenant et cadastrée section 13 parcelle 373/139 « lieudit Zwerchbachmatten » ci-après désignée par « le fonds servant »
- au profit de la parcelle cadastrée section 13 parcelle n° 381/64 « Auf dem Kumpf » ci-après désigné par « le fonds dominant »

une servitude consistant en le droit par le propriétaire du fonds dominant de maintenir, entretenir et remplacer la canalisation d'eaux pluviales existante dans le fonds servant.

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties déclarent que la présente servitude est évaluée à 1 euro symbolique. Vu la modicité de la somme, Mme ZINK dispense la commune du paiement de cette indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **approuve** ce projet de constitution de servitude d'entretien de canalisations d'eau pluviales,
- **décide** que tous les frais, droits, émoluments et honoraires sont à la charge de la commune de Hagenbach,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude d'entretien de canalisations d'eau pluviales ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

11.- TRAVAUX DE DRAINAGE DU TERRAIN DE LOISIRS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, **décide** :

- de faire réaliser des travaux de drainage au terrain de boules ainsi qu'au terrain de tennis
- de confier les travaux à l'entreprise JH Terrassement, 26F rue de Spechbach 68720 Illfurth pour un montant HT de 2 500.00 € soit 3 000.00 € TTC
- d'inscrire une somme de 3 000.00 € à l'article 2128 –autres agencements et aménagements de terrains – opération 220 - drainage du terrain de boule et tennis –, somme qui sera prise à l'article 2158 – opération 218 – travaux annexes aux travaux d'assainissement.
- d'autoriser le Maire à engager ces travaux.

12.- REBORNAGE DES PARCELLES DERRIERE L'ECOLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, **décide** :

- de faire réaliser des travaux d'abornement des points de limite cadastrale au droit de l'ancien fossé séparant les parcelles n°262, 269, 268 et 209 sises en section 2 suite aux travaux d'assainissement
- de confier ces travaux à Hubert ORTLIEB, Géomètre expert Sarl, 31, avenue Robert Schuman 68800 Thann, pour un montant de 1 498.50 € HT soit 1 798.20 € TTC. Cette somme est prévue au Budget primitif 2014 à l'article 2158 – opération 218 – travaux annexes aux travaux d'assainissement.
- d'autoriser le Maire à signer le bon de commande.

13.- AFFAIRE SARL WENGER IMMOBILIER/COMMUNE DE HAGENBACH – POURVOI EN APPEL

Par lettre en date du 10 avril 2014 M. le secrétaire greffier en chef de la Cour Administrative d'Appel de Nancy a notifié à la commune la requête présentée par Maître André BELZUNG, avocat-associé, pour la Sarl WENGER Immobilier ayant son siège social 2 rue des Prés à 68720 Spechbach-le-bas.

La Sarl WENGER Immobilier demande à la Cour l'annulation du jugement n° 1003755 du 19 novembre 2013 par lequel le Tribunal administratif de Strasbourg a rejeté sa demande tendant à annuler la décision du 6 avril 2010 du maire de la commune de Hagenbach, portant certificat d'urbanisme négatif, ensemble la décision implicite rejetant son recours gracieux du 26 avril 2010.

Cette instance a été enregistrée sous le numéro 14NC00391.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, **Autorise** M. le maire à ester en justice auprès de la Cour Administratif, d'appel de Nancy dans la requête n° 14NC00391;

Désigne Maître David WILLIG, Avocat associé de la Selarl SOLER-COUTEAUX et LLORENS 6 rue de Dublin CS 20029 à 67014 Strasbourg, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

14.- COMMISSIONS COMMUNALES

a.- FORET, CHEMIN RURAUX, CIMETIERE, ENVIRONNEMENT

- **Président** : Claude MARTIN
- Michel LIEBY
- Benoît SCHITTLY
- Michaël WERSINGER
- Astride ZINK
- Eric BOESCH

b.- SOCIAL

- **Présidente** : Monique WERSINGER
- Philippe ROCHEREAU
- Sandrine SCHULL
- Michaël WERSINGER
- Astride ZINK
- Bernard DELEIGNIES

c.- INFORMATION, COMMUNICATION

- **Président** : Marc STEMMELEN
- Carole BENJAMIN
- Benoît SCHITTLY
- Monique WERSINGER
- Nathalie WALTER
- Philippe ROCHEREAU

15.- TROPHEE DE LA FINALE REGIONALE D'ALSACE DU CRITERIUM VTT DU JEUNE CYCLOTOURISTE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'offrir le trophée de la finale régionale d'Alsace du Critérium VTT du Jeune Cyclotouriste (pour les 12-18 ans), organisée par l'association Cyclo Trotters Passion, qui aura lieu le dimanche 18 mai 2014 à Hagenbach. Il s'agit une création de l'entreprise Michel LIEBY, Vitrailliste, 68210 Hagenbach, pour un montant de 228.00 € TTC. Cette dépense sera inscrite à l'article 6232 – fêtes et cérémonies- du budget primitif 2012.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 24 heures 00.

Suivent les signatures au registre:

APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH
Séance du 25 avril 2014

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du compte rendu du CM du 28 mars 2014
- 2.- Compte administratif 2013
- 3.- Affectation du résultat de l'exercice 2013
- 4.- Impôts locaux : vote des taux
- 5.- Budget primitif 2014
- 6.- Compte administratif 2013 - budget annexe Lotissement -
- 7.- Budget annexe lotissement 2014
- 8.- Compte de gestion du percepteur
- 9.- Logement mairie - Travaux supplémentaires - Diagnostics obligatoires - Mise en location
- 10.- Lotissement au cœur des champs :
 - engagement de la 2^o tranche – contrat de maîtrise d'œuvre
 - vente des parcelles de la 2^o tranche
 - constitution d'une servitude d'entretien de la canalisation sur la parcelle n° 373/139 section 13
- 11.- Travaux de drainage du terrain de loisirs
- 12.- Rebornage des parcelles derrière l'école
- 13.- Affaire SARL WENGER IMMOBILIER/Commune de Hagenbach – pourvoi en appel
- 14.- Commissions communales
- 15.- Trophée de la finale régionale d'Alsace du criterium vtt du jeune cyclotouriste

| Nom, Prénom | Qualité | Signature | Procuration |
|--------------------|--------------------------|-----------|-------------|
| BACH Guy | Maire | | |
| ROCHEREAU Philippe | 1 ^{er} Adjoint | | |
| STEMMELEN Marc | 2 ^{ème} Adjoint | | |
| SCHITTLY Benoît | 3 ^{ème} Adjoint | | |
| LIEBY Michel | Conseiller municipal | | |
| FREY Caroline | Conseillère municipale | | |
| ZINK Astride | Conseillère municipale | | |
| WERSINGER Monique | Conseillère municipale | | |
| BOESCH Eric | Conseiller municipal | | |
| DELEIGNIES Bernard | Conseiller municipal | | |
| WERSINGER Michael | Conseiller municipal | | |
| BENJAMIN Carole | Conseillère municipale | | |
| MARTIN Claude | Conseiller municipal | | |
| WALTER Nathalie | Conseillère municipale | | |

| | | | |
|-----------------|------------------------|--|--|
| SCHULL Sandrine | Conseillère municipale | | |
|-----------------|------------------------|--|--|